

Metz, le 31 mars 2022

COMMUNIQUE

Exposition du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Règlement Local de Publicité Intercommunal de l'Eurométropole de Metz

Jusqu'en juin 2022, l'Eurométropole de Metz organise une exposition itinérante dans ses communes, pour présenter son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), et son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Exposition itinérante du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Du 29 mars au 19 avril 2022 :

- À la Mairie de quartier de Metz Devant-les-Ponts - *Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h*
- Dans les mairies de Coin-sur-Seille, Châtel-Saint-Germain, Laquenexy, Longeville-lès-Metz, Nouilly et Woippy.

Jusqu'au 30 juin 2022 :

- À la Maison de la Métropole - *Du lundi au jeudi de 8h à 18h30 et le vendredi de 8h à 17h*

Exposition itinérante du Règlement Local de Publicité Intercommunal :

Du 30 mars au 20 avril 2022 :

- Dans les mairies de Ars-Laquenexy, Mey, Montigny-lès-Metz, Purnoy-la-Chétive, Rozérieulles et Scy-Chazelles.

Jusqu'au 30 juin 2022 :

- À la Maison de la Métropole - *Du lundi au jeudi de 8h à 18h30 et le vendredi de 8h à 17h***

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu